

La SISA - Part 2

Droits et obligations des associés

Les droits

- de participation et vote à l'assemblée,
- de communication des documents sociaux,
- aux bénéfices en fonction de l'activité réelle ou nombre de parts.

Les obligations

- Dettes
- Respect des dispositions statutaires

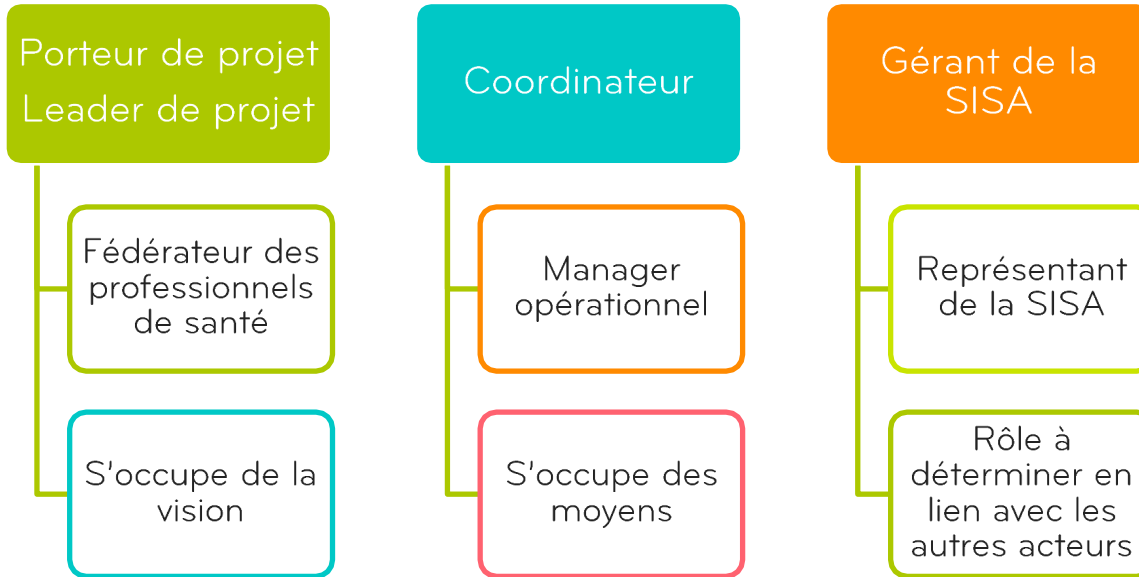
Gestion de la SISA

- Définition d'un **gérant** et éventuellement d'un **co-gérant** élu(s) par Assemblée Générale de la SISA.

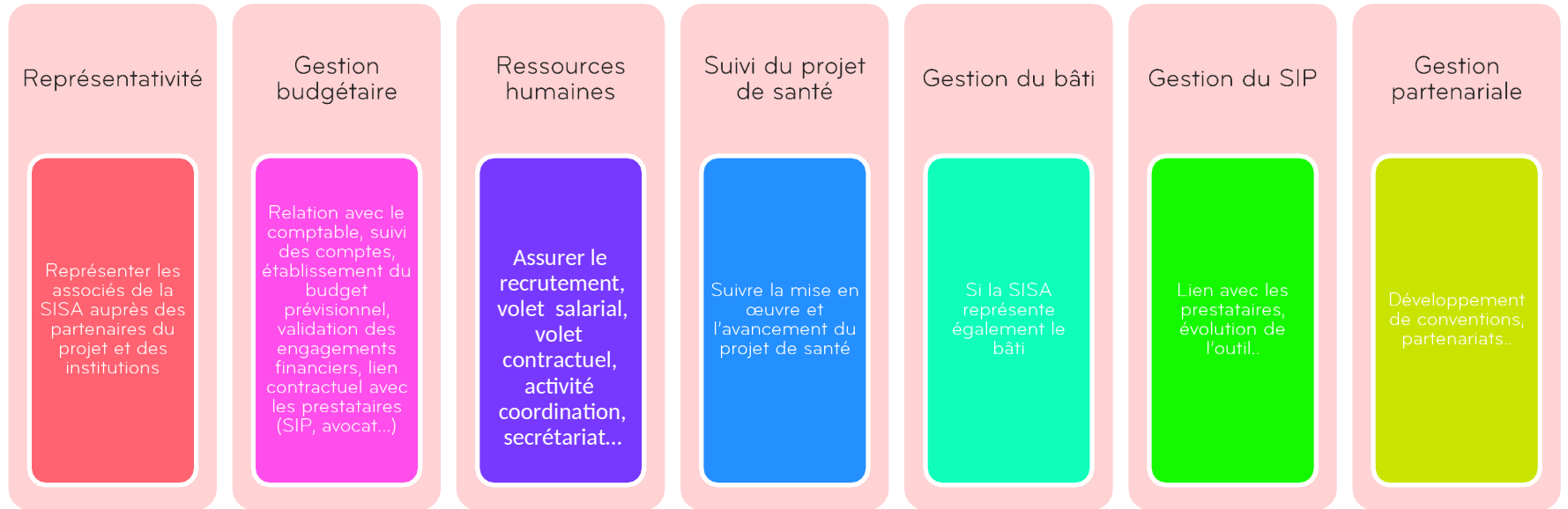
 Responsabilité de la gérance.

- Possibilité de rémunération du gérant pour sa fonction.

Leader, coordinateur, gérant



Quelles missions attribuer au.x gérant.s ?



- Pas de fiche de poste type mais des missions à définir en lien avec l'organisation associative de la MSP et le poste de coordination

Création d'une SISA : les étapes

Deux possibilités pour la constitution de votre SISA :

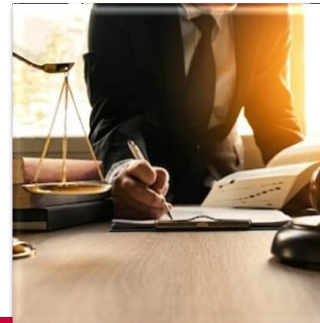


Par l'équipe :

- rédaction des statuts, enregistrement...
- *La Forms met à disposition des statuts type et une relecture gratuite par notre cabinet d'avocat pour les adhérents.*

Par un avocat :

- prise en charge financière possible par le financement FIR de l'ARS.



Création d'une SISA : quels documents ?

Conseil: ne pas compliquer la rédaction

LES STATUTS

- A soumettre à l'accord des Ordres et de l'ARS (et CPAM).
- En annexe : le **projet de santé**.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR FIXANT LES RÈGLES

- d'organisation commune (planning, absences...)
- d'exercice coordonné (réunions, référent...)
- de répartition du résultat : affectation de l'ACI

Création d'une SISA : les étapes

Formalités
constitutives de la
société : rédaction
des statuts

Enregistrement des
statuts au service
des impôts

1. Publication au Journal d'Annonces Légales (JAL)
2. Immatriculation statuts au Registre des commerces et des sociétés (RCS)
3. Déclaration de l'identité des associés au RCS

Ouverture d'un
compte bancaire
pour la SISA

+ Transmission des statuts
aux ordres de chaque
profession, ARS et CPAM, 1
mois avant enregistrement.

Questions courantes



Pourquoi rentrer dans la SISA ?

- Pour formaliser son partenariat dans le projet
- Pour être solidaire du collectif
- Pour permettre le déblocage du budget global nécessaire pour tous



Si je ne peux légalement pas être dans la SISA, que puis-je faire ?

- Contrat de vacation



Intégration d'un professionnel dans deux SISA ?

- Pour les médecins oui : mais leur patientèle n'est décomptée que dans la SISA où ils passent le plus de temps
- Pour les autres professionnels oui sans restriction



Un pharmacien ou biologiste peut-il entrer dans la SISA : quels risques ?

- Oui en tant que personne physique. Le risque repose sur les échanges financiers dans la SISA. Les opérations liées à la réalisation du projet de santé sont de nature exonérée de TVA (c'est-à-dire les honoraires pour les réunions etc..).

En revanche, tout ce qui va concerner des services (loyers, secrétariat, etc.) utilisés par un pharmacien risque de faire basculer la SISA à la TVA.